

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre le Centre communal d'action sociale de la Ville de Romans-sur-Isère
et la Caisse de Crédit municipal d'Avignon**

MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

En présence de : Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère ; Nathalie Brosse, adjointe au maire déléguée à l'Action sociale et à l'Attractivité du territoire ; Jean-Louis Roby, conseiller municipal délégué à la Santé et à l'Hygiène publique ; David Fournier, vice-président du Crédit municipal ; Jean-Dominique Faedda, directeur général du Crédit municipal ; Sébastien Fournier, responsable du développement du Crédit municipal ; Christelle Monjal, responsable de l'agence de Valence ; Olivier Farré, directeur du CCAS ; Pascale Saujot, responsable du service Solidarité de la Ville.

UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE DES PLUS DÉMUNIS

La commune de Romans-sur-Isère, sous l'impulsion de son maire, Marie-Hélène Thoraval, de l'adjointe déléguée à l'Action sociale, Nathalie Brosse et du directeur du CCAS, Olivier Farré, appuyé par le service Solidarité de la Ville, a souhaité se rapprocher de la Caisse de crédit municipal d'Avignon, un établissement public local de crédit et d'aide sociale qui œuvre depuis 40 ans auprès des particuliers et possède une agence à Valence.

UNE OFFRE DE MICROCRÉDIT DE 300 À 3000 EUROS

Il s'agit de mettre en place une offre de microcrédit personnel à l'attention des habitants de la commune qui se trouveraient en grave difficulté financière. Grâce à cette nouvelle offre, un prêt de 300 à 3000 euros pourra ainsi être accordé à ces personnes souvent exclues du système bancaire, pour le financement d'une dépense indispensable ou d'un projet personnel en vue d'améliorer leur insertion sociale, par exemple : la mobilité, l'éducation et la formation, les frais d'équipement et d'installation (ménager, aménagement du logement et équipement informatique), les frais liés à la santé...

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

Le Crédit municipal étudiera les demandes de prêt présentées par le CCAS, lequel sera chargé d'accueillir les usagers, de les conseiller, de déterminer s'ils sont éligibles au microcrédit et dans ce cas, de les aider à préparer leur dossier. Le CCAS continuera également à assister l'emprunteur en cours de prêt, afin que tout se passe bien. Ce rôle d'accompagnement pourra également permettre d'orienter la personne vers d'autres solutions.

Ce partenariat vient s'ajouter au dispositif existant mis en place par le CCAS dans la lutte contre l'exclusion bancaire des plus démunis et la recherche de solutions adaptées aux individus et aux familles, à travers un accompagnement social personnalisé. Les agents du CCAS ont d'ores été déjà été formés par le Crédit municipal, le dispositif peut donc être lancé.

La convention a été signée officiellement ce mardi 5 décembre en présence de David Fournier, Jean-Dominique Faedda, Sébastien Fournier et Christelle Monjal, respectivement vice-président, directeur général, responsable du développement du Crédit municipal et chef de l'agence de Valence.